



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000297

-----  
**Séance du vendredi 22 juin 2007**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Étaient présents :** **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.5) **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD (jusqu'au rapport 4.3), Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3) **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.8) **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE, Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Nicole DAHAN (jusqu'au rapport 4.3), Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 3.1), Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (jusqu'au rapport 2.5), Michel JOSSE (à partir du rapport 1.1.3), Loïc LABORIE (à partir du rapport 1.1.11), Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Bruno MEDJALDI (jusqu'au rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11) Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 9.2), Jean-Claude ROY, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET **Boussières :** Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN **Champagney :** Claude VOIDEY (jusqu'au rapport 2.2) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Jean-Louis BAULIEU) **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au rapport 1.2.6), Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (représenté par Michel CARTERON), Jean-Marie VERNET (représenté par Yvonne CHAILLET) **Morre :** Gérard VALLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET (représenté par Marie-Colette JUNOD), Albert DEPIERRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.4), Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne WYSOCKI)

**Étaient absents :** **Audeux :** Françoise GALLIOU **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Philippe CHANAU **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT **Saône :** Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU **Thise :** Claude BULLY **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** Abdel GHEZALI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** T. BENETEAU de LAPRAIRIE., P. BONTEMPS, F. BRANGET, A. CHAUVET, R. CHAVIN-SIMONOT, B. CYPRIANI, M-M. DUFAY (jusqu'au rapport 2.9), V. FUSTER, P. GUINCHARD, S. JEANNIN (à partir du rapport 2.6), B. MEDJALDI (à partir du rapport 1.1.3), J. PANIER., D. POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), J. SCHIRRER., D. TETU, C. TISSIER, B. ASTRIC, J-P. DILLSCHNEIDER, G. JANNIN, M. FELT (à partir du rapport 2.1), P. DUCHEZEAU, J-M. CAYUELA, N. BARBEAU

**Mandataires :** J-C. CHEVAILLER, F. FELLMANN, L. LABORIE, C. BALLOT, L. LAMY, E. ALAUZET, A. GHEZALI (jusqu'au rapport 2.9), N. DAHAN, J-L. FOUSSERET, D. POISSENOT (à partir du rapport 2.6), B. FALCINELLA (à partir du rapport 1.1.3), J-J. DEMONET, S. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.1.10), Y. TARDIEU, M. LOYAT, P. BOURQUE, M. POULET, A. AVIS, J-C. ROY, D. JOLY (à partir du rapport 2.1), F. PRESSE, G. VALLET, G. BAULIEU

**Objet :** Convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

# Convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

**Rapporteur : Patrick BONTEMPS, Vice-Président**

## Résumé :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) doit être signé par le Préfet du Doubs et le Maire de Besançon ainsi que l'ensemble des partenaires impliqués dans la Politique de la Ville dont le Grand Besançon. Le CUCS doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et mobiliser les politiques de droit commun contribuant au traitement des difficultés repérées.

Suite à un processus préparatoire de 6 mois alliant des réunions de concertation des élus au sein du comité de pilotage et des commissions thématiques pour les 7 axes développés dans le CUCS bisontin, il est ici proposé la convention-cadre décrivant les initiatives et actions à engager, la géographie prioritaire ainsi que l'engagement financier des différents partenaires.

Il est également précisé, dans le cadre du CUCS, l'engagement particulier de la CAGB dans les 2 axes que sont l'habitat et l'insertion par l'emploi.

## **I. Contexte**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) succédera au Contrat de Ville sur le territoire de l'agglomération bisontine au second trimestre 2007.

Le CUCS, projet de développement humain, social et urbain, doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité. Le CUCS décrit la manière dont les politiques de droit commun susceptibles de contribuer au traitement des difficultés repérées seront mobilisées. Il permet aussi à chacun des partenaires, et notamment l'Etat, de préciser ses engagements techniques et financiers dans le cadre des projets d'intervention déterminés pour chacun des quartiers.

La convention cadre du CUCS sera signée par le Préfet du Doubs et le Maire de Besançon puis ratifiée par l'ensemble des partenaires associés à son élaboration et à sa mise en oeuvre (le Grand Besançon, les bailleurs publics, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil régional et le Conseil général).

## **II. La convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon**

La convention-cadre du CUCS a été élaborée à l'issue d'un processus de travail préparatoire de 6 mois piloté par la Ville de Besançon et associant de nombreux partenaires en fonction des sujets traités.

Ainsi, un comité de pilotage composé d'élus de la Ville et de la CAGB s'est réuni à plusieurs reprises alors qu'en parallèle, un comité technique regroupant des agents de la Ville, de la CAGB et des partenaires concernés a travaillé sur les 7 thématiques du CUCS de Besançon. Le Grand Besançon a co-piloté avec la Ville les deux premiers volets en raison de son implication statutaire dans ces domaines :

- habitat et cadre de vie,
- accès à l'emploi et développement économique,
- réussite éducative,
- santé et accès aux soins,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- l'égalité des chances, l'intégration et la lutte contre les discriminations,
- l'accompagnement social et la participation des habitants.

Comme cela avait été présenté lors du Conseil de communauté du 6 avril 2007, la convention-cadre précise les initiatives et actions pour chacune des 7 thématiques développées :

#### ○ **Habitat et cadre de vie**

En tenant compte de priorités déterminées conjointement par les bailleurs sociaux dans leurs Plans Stratégiques de Patrimoine, par la Ville et la CAGB dans le cadre du PLH et de la délégation de compétences plusieurs actions peuvent être distinguées :

- poursuivre le Programme de Renouvellement Urbain de Besançon et démarrer d'autres opérations de renouvellement urbain (Fontaine-Ecu par exemple),
- soutenir les opérations de réhabilitation et/ou d'adaptation du patrimoine de logements sociaux implanté sur la commune,
- développer la Gestion Urbaine de Proximité,
- sécuriser l'espace public, les immeubles et aménager des espaces de proximité,

#### ○ **Accès à l'emploi et développement économique**

Afin d'aider à la réduction des déséquilibres en matière d'emploi existant en défaveur des habitants des quartiers, il convient de mobiliser des outils et des dispositifs permettant un meilleur accès au travail et à la formation. Il s'agit de :

- transformer les réseaux d'accès à l'emploi des quartiers en Groupe Solidarité Emploi (GSE)
- soutenir les réseaux de parrainage et le tutorat des jeunes diplômés,
- soutenir les structures d'insertion par l'activité économique et mettre en oeuvre la clause d'insertion,
- poursuivre la dynamique engagée autour de la Zone Franche Urbaine de Planoise,
- pérenniser et développer le service d'amorçage de projet,
- soutenir de « nouvelles formes d'entreprendre » (de type coopératif ou pépinières),

#### ○ **Réussite éducative**

Elément d'intégration majeur et de lutte contre l'exclusion, le volet éducation des CUCS doit permettre la mise en cohérence d'initiatives visant à aider les jeunes des quartiers prioritaires à surmonter les handicaps inhérents à leur environnement social, culturel et/ou familial. Ainsi, est-il prévu de :

- mettre en œuvre le Programme de Réussite Éducative bisontin,
- poursuivre le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire et le Contrat Éducatif Local,
- favoriser l'accès au livre et à la lecture dès le plus jeune âge,
- mettre en place des opérations de tutorat pour les jeunes se lançant dans un parcours d'excellence,
- soutenir les activités socio-éducatives hors temps scolaire,
- développer les actions de soutien à la fonction parentale.

### ○ **Santé et accès aux soins**

Dans le cadre notamment du Plan Régional de Santé Publique, les territoires prioritaires doivent faire l'objet d'un traitement particulier car les difficultés sociales peuvent engendrer des problèmes sanitaires et d'accès aux soins. C'est pourquoi, il est envisagé dans le CUCS de Besançon les actions suivantes :

- réaliser un diagnostic de santé par quartier prioritaire,
- poursuivre et développer les ateliers Santé/Ville (hygiène, sorties d'hospitalisation, santé mentale),
- poursuivre les actions du CLPS liées aux conduites addictives,
- s'appuyer sur la « M.O.U.S. insalubrité » départementale pour aborder les questions de santé par rapport au logement et à l'habitat.

### ○ **La citoyenneté et la prévention de la délinquance**

Les Contrats Locaux de Sécurité sont la pierre angulaire de l'action pour cette thématique et visent à réduire les phénomènes de délinquance et d'incivilités en s'attachant notamment à mener des actions de prévention comme par exemple :

- poursuivre la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Prévention et de Sécurité,
- soutenir l'engagement citoyen, notamment des jeunes,
- développer les actions de soutien à la fonction parentale,

### ○ **L'égalité des chances, l'intégration et la lutte contre les discriminations,**

Habiter un quartier prioritaire peut naturellement s'avérer source de discrimination et d'inégalité pour ses habitants. Les partenaires du CUCS de Besançon ont choisi, à la lumière de l'évaluation du contrat de ville, d'en faire une thématique à part entière et de développer les actions suivantes :

- soutenir le « Plan Municipal pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations »,
- développer les formations sociolinguistiques.

### ○ **L'accompagnement social et la participation des habitants.**

Si la mobilisation des professionnels de l'action sociale est indispensable à la réussite du CUCS, l'investissement des habitants des quartiers prioritaires s'avère également essentiel. Pour cette problématique à part entière, les initiatives mises en place sont les suivantes :

- confirmer la présence des référents de quartier,
- élaborer un projet social de territoire partagé par quartier prioritaire,
- favoriser l'expression des habitants en développant le fonds d'Intervention Culturelle,
- soutenir les projets des associations de quartiers.

Rappelons que la **géographie prioritaire du CUCS** de Besançon qui détermine le cadre de l'intervention est la suivante :

- Priorité 1 : ZUS/ZFU Planoise,
- Priorité 2 : ZUS/ZRU Clairs-Soleils, ZUS/ZRUPalente-Orchamps,  
ZUS Brulard, Montrapon, Fontaine-Ecu,
- Priorité 3 : Battant-Madeleine, Amitié.

## **III. Mise en oeuvre du CUCS de Besançon**

Le pilotage du C.U.C.S. de Besançon sera assuré par un Comité de Pilotage et de Programmation présidé par Monsieur le Maire de Besançon et Monsieur le Préfet du Doubs. Ce comité de pilotage et de programmation est constitué d'un groupe représentant l'ensemble des signataires du C.U.C.S. de Besançon.

Par ailleurs, la convention-cadre détermine les apports financiers contractualisés prévisibles par l'ensemble des partenaires et l'Etat (Cf tableau ci-joint). Le principe de financement du C.U.C.S réside dans la mobilisation et la territorialisation à l'échelle des quartiers prioritaires de l'ensemble des politiques publiques qui concourent à la cohésion sociale et à l'intégration urbaine des quartiers prioritaires. En conséquence, une large part de financement proviendra de lignes financières « de droit commun » dans le cadre de la mise en cohérence des politiques publiques concernées. Ces financements de « droit commun » répondent aux principes de l'annualité budgétaire et ne peuvent donc être contractualisés.

L'engagement financier des partenaires pour ces crédits non contractualisables se fera d'une part dans le respect de la libre administration de chacune des collectivités et structures engagées dans le C.U.C.S. de Besançon et d'autre part au regard des programmations annuelles de l'année N et/ou dans le cadre de conventions de partenariats (annuelles ou pluriannuelles) avec les porteurs de projets.

En matière d'habitat, les engagements financiers de la C.A.G.B. au titre de ses aides propres se montent à 1 140 000 € pour le renouvellement urbain et à 4 480 000€ pour la cohésion sociale et sont inscrits dans le Programme Local de l'Habitat (P.L.H) du Grand Besançon 2006/2011.

#### **IV. Participation de la CAGB dans le CUCS de Besançon**

Outre sa participation financière et institutionnelle, la CAGB du fait de sa compétence statutaire en matière de Politique de la Ville, sera un partenaire privilégié du CUCS. Comme cela avait été précisé lors du Conseil communautaire du 6 avril 2007, la CAGB s'investira dans un premier temps particulièrement dans les 2 thématiques « Habitat » et « Accès à l'emploi et développement économique ».

Ainsi, pour l'Habitat, la CAGB s'engagera, dans le cadre du PLH, à mettre en oeuvre sur les quartiers des projets partagés avec les bailleurs publics et la Ville ayant notamment trait à l'accessibilité à Palente et Montrapon, à la rénovation urbaine à Fontaine Ecu, à la réhabilitation aux Vareilles...

En matière d'accès à l'emploi et de développement économique outre l'intervention du PLIE, le Grand Besançon mobilisera ses compétences en faveur des habitants des quartiers prioritaires souhaitant initier des projets entrepreneuriaux ou disposer de formations. La clause d'insertion mise en oeuvre sur l'ensemble des marchés de la CAGB et de certaines des communes contribue également à une meilleure insertion des résidents des quartiers « CUCS » tout comme la charte de la diversité ratifiée par le Grand Besançon.

La CAGB soutiendra naturellement dans le cadre de sa politique d'accès au sport, aux loisirs et à la culture des projets inscrits dans le CUCS. De même, par le biais de sa politique du transport et des déplacements, la CAGB entend jouer un rôle important afin d'accroître la cohésion sociale au sein du territoire. De manière générale, la CAGB s'engage à inclure dans ses politiques et dispositifs d'intervention les problématiques particulières des quartiers prioritaires.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ  
Reçu le  
- 2 JUIL. 2007

**Cadre financier prévisionnel C.U.C.S. de Besançon 2007/2009**

<b>(MONTANTS EN € SUR 2007/2009)</b>		<b>Crédits spécifiques contractualisés C.U.C.S.</b>	<b>Crédits fléchés (Plan de cohésion Sociale + Renouvellement urbain)</b>	<b>Autres crédits fléchés non contractualisés</b>	<b>Crédits de droit commun Non contractualisés</b>
<b>Etat</b>	Fonct	1 287 186 + Financement C.L.P.S. à déterminer	-1500 000 (P.RE de Besançon) -Pour M.D.E. à déterminer en fonction du projet développé	915 000 (C.L.A.S. + C.E.L. + Santé + Egalité des chances)	3 900 000 (toutes thématiques C.U.C.S.)
	Invest		20 173 677 (A.N.R.U.)		
<b>Ville</b>	Fonct	1 645 920			3 900 000 (toutes thématiques C.U.C.S.)
	Invest		21 000 000 (P.P.I. + Tranches annuelles des services + enveloppe proximité D.G.S.T.)		
<b>C.R.F.C</b>	Fonct	A déterminer annuellement au vu de la programmation		75 000 (5 emplois tremplins dédiés à associations de quartier)	A déterminer annuellement au vu de la programmation (accès à l'emploi/qualification et formation professionnelle ; tutorat ; politique jeunesse)
	Invest		3 000 000 (P.R.U. Planoise 2007/2012)		
<b>C.G. 25</b>	Fonct	342 000 (F.C.S. période 2007/2008) + éventuellement 171 000 en 2009 si dispositif reconduit à l'identique par le C.G.		2 910 000 (C.L.P.S. hors chantiers d'insertion et équipes éducateurs Battant)	A déterminer annuellement au vu de la programmation (Insertion sociale ; accès à l'emploi et insertion par l'économique ; éducation ; lutte contre l'illettrisme ; accès à la santé et aux soins ; politique jeunesse ; sport/loisir/culture)
	Invest	1 026 000 (F.R.U. période 2007/2008) + éventuellement 513 000 en 2009 si dispositif reconduit à l'identique par le C.G.			Possibilité de solliciter le Contrat Cité pour des opérations d'aménagement des quartiers de la géographie prioritaire
<b>C.A.G.B</b>	Fonct	A déterminer annuellement au vu de la programmation			A déterminer annuellement au vu de la programmation (Accès à l'emploi et développement économique ; sport/loisir/culture)
	Invest		1 140 000 (P.R.U. 2006/2011) + 4 480 000 (Plan de cohésion sociale 2006/2011)	A déterminer annuellement au vu de la programmation (aides à la pierre et qualité de service)	
<b>C.A.F.</b>	Fonct	A déterminer annuellement au vu de la programmation		A déterminer annuellement au vu de la programmation	Soutien au fonctionnement général des 6 centres sociaux implantés dans les quartiers prioritaires (soit environ 365 000€/an + les prestations de service ordinaire dont le montant est calculé en fonction de l'activité)
	Invest	A déterminer annuellement au vu de la programmation			
<b>C.D.C.</b>	Fonct	Poursuite du S.A.P. de Planoise et extension aux autres Z.U.S. de Besançon (aide maximale envisageable de 92 250€ sur 3 ans dont 77 250€ maximum affectés au poste)			
	Invest	A déterminer annuellement au vu de la programmation (sous forme de prêt)	A déterminer annuellement au vu de la programmation (sous forme de prêt : dispositif <i>Pass' foncier et prêt foncier</i> ) + aide à la création de 2 E.P.N. Clairs Soleils et Orchamps/Palente (50% de l'investissement HT)		